

## LA LETTRE

La phase PADD

# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le PADD est le document phare du PLUi. Il **formalise le projet de territoire à son ensemble pour les 10 à 15 prochaines années.**

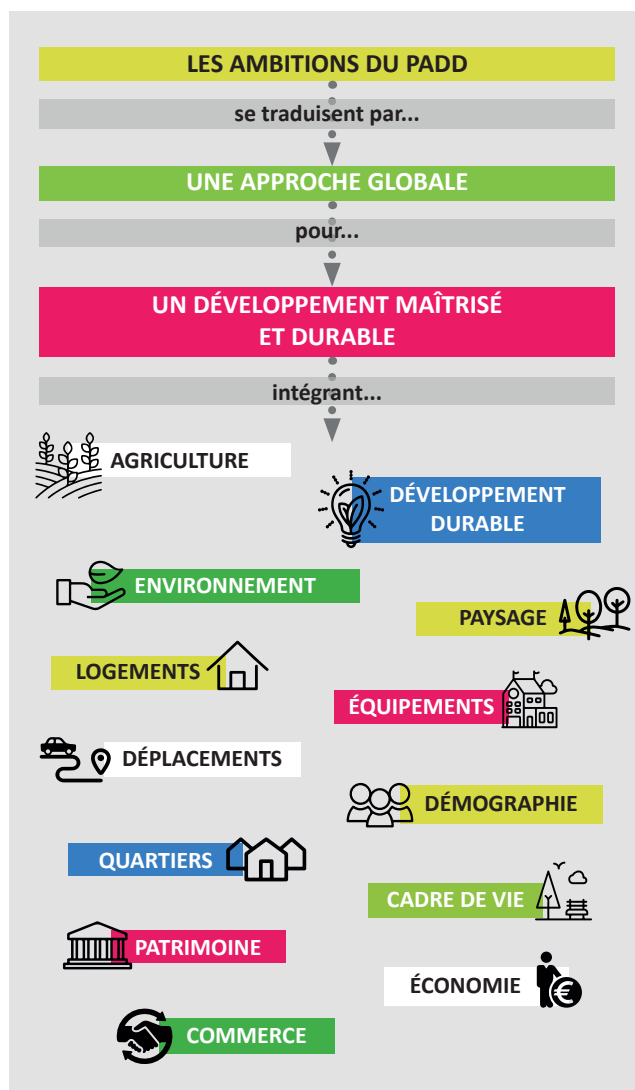
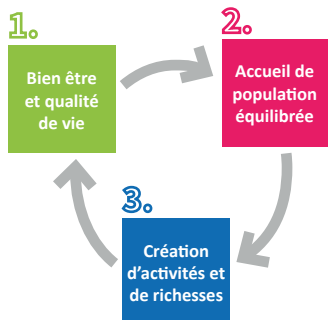
Expression du **projet politique porté par les élus**, il présente les **orientations stratégiques** en matière d'aménagement du territoire. Il est ensuite **trancrit réglementairement** au sein du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi. Ces pièces réglementaires guideront au quotidien les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement...

Les axes stratégiques et les orientations choisies par les élus et traduites dans le PADD s'inscrivent dans un **cadre législatif et réglementaire** (loi Grenelle, loi ALUR...) et dans une **logique supra-communautaire**, notamment structurée par le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Mâconnais Sud Bourgogne, document pivot pour dessiner ce PLUi.

Il est aussi l'expression d'un projet structurant, portant naturellement le renforcement du **partenariat communes-Communauté.**

Le PADD se décline ainsi sous 3 axes stratégiques :

1. Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable,
2. Conforter l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations,
3. Promouvoir la création d'activités et de richesses.



# 1.

# PRÉSERVER ET VALORISER UN CADRE BÂTI, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL REMARQUABLE



## Orientation 1

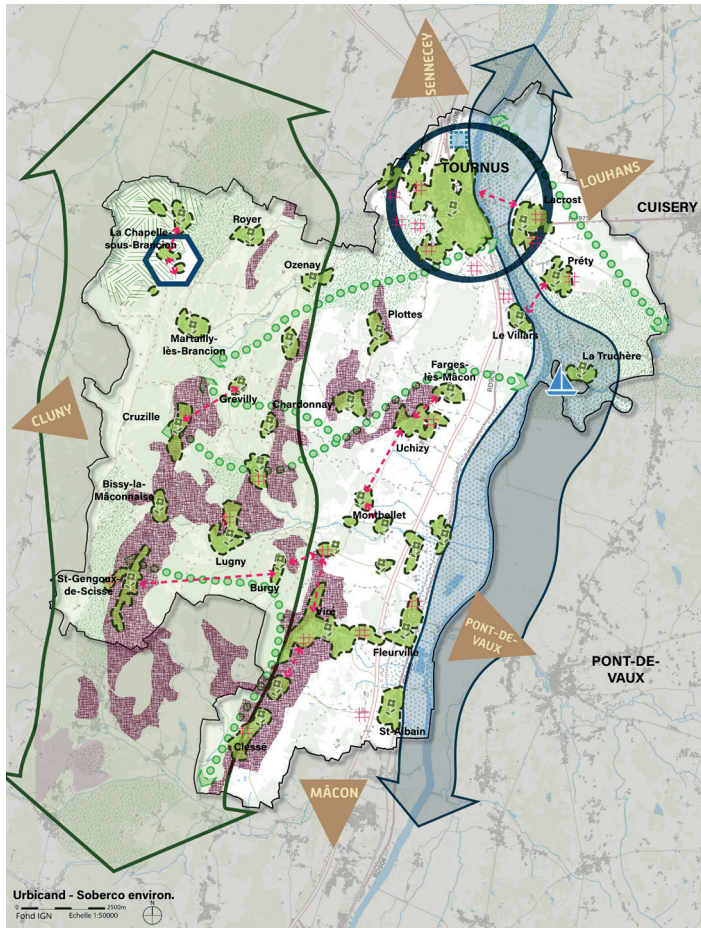


Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire

### Objectifs



- » Valoriser le cadre de vie patrimonial
- » Préserver et mettre en valeur la diversité des paysages naturels et urbains
- » Préserver la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire



### AXE 1\_Préservé et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable

#### 1/Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire

##### 1. Valoriser le cadre de vie patrimonial

- Maîtriser le développement urbain dans une logique de sobriété énergétique et des ressources
- Développement des aménagements communaux propices à la santé de ses habitants

##### 2. Préserver et mettre en valeur la diversité des paysages naturels et urbains

- ↔ Prendre en compte les covisibilités
- Vignes, coteaux enherbés et haies
- Prairies humides, haies et arbres isolés de la vallée de la Saône
- Bocage de la vallée du Grison
- Lutter contre le mitage et la fragmentation des paysages

##### 3.Préserver la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire

- ↔ Le val de Saône et ses milieux humides associés
- ↔ La côte mâconnaise et sa mosaïque de milieux
- Corridor écologique d'intérêt local

#### 2/Faire du tourisme le moteur de développement du territoire

##### 1. Consolider les trois pôles touristiques du territoire

- Développer l'attraction touristique de Tournus
- Encadrer la création d'un équipement culturel au Nord de Tournus
- Valoriser le site patrimonial de Brancion
- ▲ Affirmer la vocation de pôle écologique à La Truchère

##### 2.Contribuer localement au rayonnement du Maconnais-Tournugeois

- Embellissement paysager des bourgs

##### 3. S'inscrire dans une dynamique touristique régionale par une coopération avec les intercommunalités voisines

- ▶ Coopérer avec les intercommunalités voisines



## Orientation 2



Faire du tourisme le moteur de développement du territoire

### Objectifs



- » Consolider les trois pôles touristiques du territoire (Tournus, Brancion et La Truchère)
- » Contribuer localement au rayonnement de la marque Tournus Sud Bourgogne
- » S'inscrire dans une dynamique touristique régionale par une coopération avec les intercommunalités voisines



# CONFORTER L'ARMATURE URBAINE POUR ORGANISER LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL DE POPULATION

# 2.

## Orientation 1



Équilibrer le développement de l'habitat à l'échelle intercommunale

### Objectifs



- » Optimiser l'armature urbaine existante
- » Accueillir de 640 à 760 habitants supplémentaires d'ici 2035
- » Un besoin en foncier de 38 à 44 ha

## Orientation 2

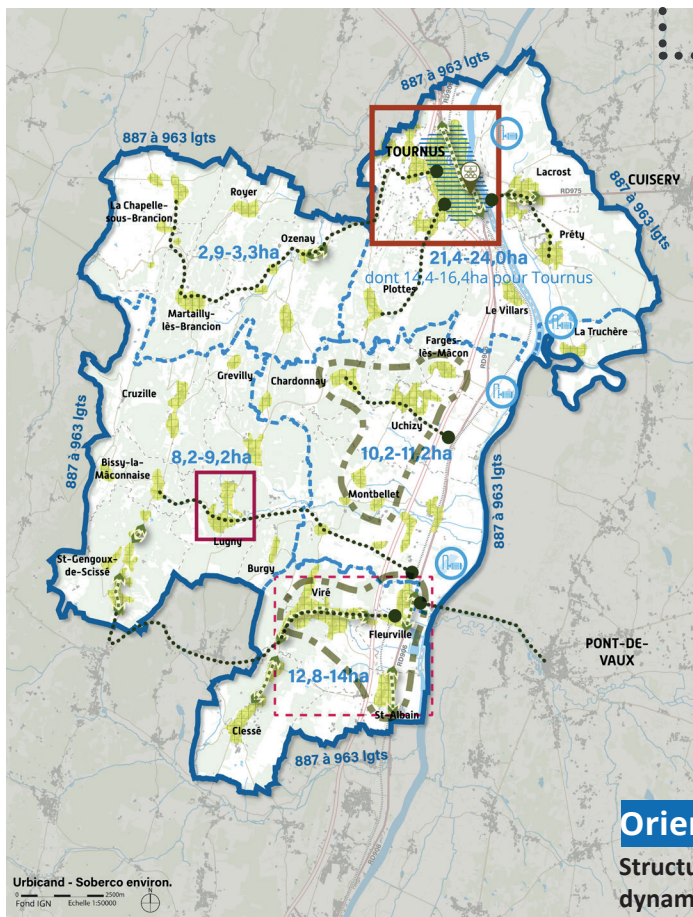


Mener une politique attractive et de qualité en matière d'habitat

### Objectifs



- » Accompagner et faciliter la mise en œuvre des projets de réhabilitation du patrimoine
- » Renforcer l'attractivité par une meilleure qualité des espaces publics



## Orientation 3



Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique

### Objectifs



- » Profiter du numérique comme infrastructure de développement du territoire
- » Garantir un maillage d'équipements de proximité correspondant aux besoins de la population présente et à venir et contribuant à l'attractivité du territoire
- » Compléter et renouveler les équipements culturels et de loisir
- » Mettre en place les équipements qui permettent de mieux gérer le cycle de l'eau

## Orientation 4



Améliorer l'accès aux pôles d'équipement et d'emploi en favorisant le recours à l'intermodalité

### Objectifs



- » Mettre en place un réseau de transport collectif et coopératif adapté à l'échelle intercommunale
- » Améliorer les conditions de mobilité touristique

# 3.

# PROMOUVOIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET DE RICHESSES

## Orientation 1



Organiser le maintien et l'accueil des entreprises

### Objectif



» Accompagner les entreprises et les porteurs de projets

## Orientation 2



Organiser l'implantation d'activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités communautaires et des bourgs

## Orientation 5



Faire coexister le développement agri-viticole avec le développement urbain

### Objectifs



- » Préserver la fonctionnalité agricole et viticole dans les bourgs et les villages
- » Accompagner la transmission et la diversification de l'activité agri-viticole
- » Limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols

## Orientation 6



Faire de la transition énergétique un vecteur de développement

### Objectifs



- » Assurer la transition énergétique dans le bâti et les opérations d'urbanisme
- » Développer la production d'énergies renouvelables

## Orientation 3



Organiser le développement économique de manière raisonnée

## Orientation 4



Garantir une diversité commerciale attractive



Ratio  /  = 0,89 (2013)  
emploi / actif

## COMMENT S'INFORMER ? COMMENT S'EXPRIMER ?

Différents moyens sont et seront mis à la disposition des acteurs du territoire pour vous permettre de contribuer à l'élaboration du PLUi.

**Site internet de Communauté de communes :**  
[www.maconnais-tournugeois.fr](http://www.maconnais-tournugeois.fr), rubrique **urbanisme**

**Réunions publiques :**  
des réunions publiques seront prévues sur le territoire lors de la démarche

**Registre de concertation :**  
disponible et à votre disposition dans les mairies des 24 communes et à la CCMT jusqu'à l'arrêt du projet

**Exposition :**  
prochainement mise en place au siège de la CCMT. Elle s'enrichira au fur et à mesure de la procédure



## CONTACT INFORMATION

Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois - Service urbanisme  
Z.A du Pas Fleury BP 75 - 71700 Tournus  
Contact : Elodie Thévenard  
Tél : +33 (0)3 85 51 05 56  
Mail : [economie@ccmt71.fr](mailto:economie@ccmt71.fr)

# CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE